

Comment accompagner l'utilisateur pour bien déclarer ?

La demande d'Aide personnelle au logement (Apl) s'effectue en ligne, sur le Caf.fr.



Dans certains cas, une attestation de loyer complétée par le bailleur, doit être adressée à la Caf

Dès sa demande, l'utilisateur doit déclarer les bonnes informations.

Tant qu'il occupe le logement, il doit veiller à toujours maintenir ces informations à jour.



modifier son
profil
(situation)



Comment est calculée l'aide personnelle au logement ?

Pour le calcul de l'Apl, la Caf prend en compte



L'adresse et les caractéristiques du logement, qui doit être occupé **en tant que résidence principale** (c'est-à-dire occupé au moins 8 mois dans l'année civile).



La situation familiale déclarée à la caf.
En couple, seul, avec ou sans enfants...



Le montant de la charge de logement mensuelle (loyer, redevance, indemnité d'occupation).



La situation professionnelle et les revenus des membres du foyer et de l'utilisateur.



Les bons réflexes du partenaire pour que l'utilisateur évite les erreurs !

La vie de l'utilisateur évolue, sa déclaration aussi !

Pour déclarer, l'utilisateur doit adopter le **bon réflexe** : caf.fr ou l'appli Caf - Mon Compte !

Il peut mettre à jour ses informations **24h/24, 7j/7**.

Une déclaration juste et des droits justes.



Je l'**oriente** vers le Caf.fr ou l'appli mobile pour déclarer ses ressources, ou signaler un changement

Je lui **rappelle** ses obligations déclaratives

Je lui explique les **avantages**

Je lui explique **les risques**



LES AVANTAGES POTENTIELS

Si l'utilisateur maintient sa situation à jour, la Caf **peut étudier ses droits potentiels** par exemple s'il :

- ❖ ne travaille plus, il peut faire une demande de Rsa;
- ❖ se sépare, la Caf prend uniquement en compte les revenus des personnes présentes au foyer ;
- ❖ souhaite déménager, une déclaration rapide permet d'éviter une interruption de droit à l'Apl.



LES RISQUES ENCOURUS

Tout ce qui a été payé par erreur doit être remboursé à la Caf. Si les informations du dossier de l'utilisateur sont **incomplètes, inexactes** ou **déclarées tardivement**, l'Apl peut être versée à tort.

S'il n'y a pas droit, Il devra rembourser l'aide reçue en trop à la Caf.

Attention ! Plus l'utilisateur tarde à déclarer, plus la somme à rembourser peut être importante.

